



Déclaration Évènements Sportifs 2022

Autorisation simplifiée pour la diffusion gratuite d'œuvres protégées par le droit d'auteur au moyen d'un téléviseur, valable 31 jours à partir de la date de début de l'évènement sportif.

Merci par avance de renseigner précisément ce formulaire.

sacem

Ensemble faisons vivre la musique

1. COMPLÉTEZ

Nom et prénom du responsable :

Qualité du responsable (propriétaire, gérant de SARL, directeur d'établissement, etc.) :

Nom de la personne à contacter : Tél. :

Courriel :

Enseigne de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

Code postal : Commune :

N° SIRET :

2. COCHEZ VOTRE MONTANT DE DROITS D'AUTEUR

Validité de diffusion (30 jours)

Le montant du forfait est de 112,50 € TTC, ramené à 90,00 € TTC, soit -20% pour toute souscription avant le 15/12/2022

90,00 € TTC (je souscris avant le 15/12/2022)

112,50 € TTC (je souscris à partir du 15/12/2022)

Je souhaite en savoir plus sur les avantages liés à l'abonnement permettant l'installation d'un téléviseur à l'année. Je serai contacté par mon conseiller Sacem.

4. RETOURNEZ VOTRE DÉCLARATION ET VOTRE RÈGLEMENT

Je suis déjà client Sacem en prélèvement bancaire automatique et souhaite être prélevé sur mon compte.

J'opte pour le prélèvement bancaire automatique et remplis les mandats de prélèvement SEPA présents au verso.

Je règle par chèque à l'ordre de la Sacem.

Vous recevrez, le cas échéant, une facture Spré complémentaire au titre de la rémunération équitable*.

* Dans la mesure où vous diffusez de la musique enregistrée, vous devez acquitter la rémunération équitable due à la Spré (qui a chargé la Sacem d'en assurer la collecte) au bénéfice des artistes interprètes et producteurs de disques. Son montant est calculé par application du taux de 65 % sur le montant hors taxes des droits d'auteur qui vous sont demandés, avec un minimum annuel de 102,27 € HT.

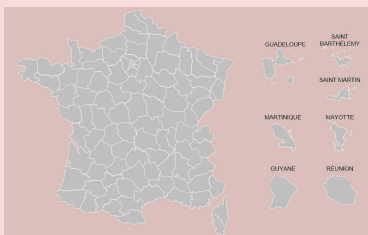
J'opte pour la facturation électronique, je recevrai un lien me permettant d'accéder à ma facture.

Je soussigné(e) déclare exacts les renseignements ci-dessus mentionnés et sollicite de la Sacem l'autorisation préalable prévue par les dispositions législatives nationales relatives à la protection du droit d'auteur.

Fait à Le / / Signature

Nous vous prions de retourner ce document à votre délégation régionale Sacem.

Retrouvez-la en cliquant sur la carte ci-après :



Sacem : Société civile à capital variable • 775 675 739 RCS Nanterre • 225, avenue Charles-de-Gaulle • 92528 Neuilly-sur-Seine Cedex • www.sacem.fr

Ces informations sont toutes obligatoires. Elles sont traitées et destinées à la Sacem (responsable de traitement) pour collecter les droits d'auteur, sur la base des dispositions du Code de la propriété intellectuelle (CPI), assurer la facturation, la comptabilisation et le recouvrement et, sur la base de son intérêt légitime, communiquer avec ses clients les informations liées à la relation client. En cas de paiement de la rémunération équitable, sur la base de l'article L. 214-1 du CPI, elles seront également destinées à la SPRE. Elles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle puis des prescriptions légales en cas de litige. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition que vous pouvez exercer en remplissant un formulaire dédié accessible à partir de la page « politique de confidentialité » de notre site internet sacem.fr.

